



14ème législature

Question N° : 84703	De M. Guillaume Chevrollier (Les Républicains - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt
Rubrique > agroalimentaire	Tête d'analyse > abattoirs	Analyse > équipements. modernisation.
Question publiée au JO le : 14/07/2015 Réponse publiée au JO le : 17/11/2015 page : 8343		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la saturation des outils d'abattage et de découpe, et la nécessité de moderniser et d'agrandir ces outils. Le programme d'investissements d'avenir prévoit un budget de 30 millions d'euros pour rénover cette filière sur la période 2015-2017. Il vient lui demander de respecter cet engagement et de le mettre en œuvre le plus rapidement possible pour permettre à ce secteur de rester compétitif.

Texte de la réponse

La mise en œuvre du programme d'investissements d'avenir (PIA) dans les secteurs agricoles et agroalimentaires a été confiée par le commissariat général à l'investissement (CGI), pilote de l'ensemble du dispositif, à l'établissement public FranceAgriMer au travers de l'action « projets agricoles et agroalimentaires d'avenir » (P3A) dotée d'un budget de 120 M€ sur trois ans. La mise en œuvre du P3A a débuté avec le lancement de l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe », ouvert du 4 février 2015 au 29 janvier 2016 et doté d'un budget de 20 M€ pour la période 2015-2016 et 10 M€ (prévisionnel) pour 2016-2017. Un deuxième appel à projet, « innovation et compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires », lancé le 30 avril 2015 et doté d'un budget de 45 M€ pour 2015-2016, concerne également les outils d'abattage et de découpe. Les entreprises peuvent télécharger les appels à projet et les dossiers de candidature sur le site internet <http://www.franceagrimer.fr/IAA/Aides/Investissements-d-avenir-P3A>. Les services déconcentrés de l'État en région, et notamment les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, sont mobilisés pour faire connaître ces opportunités et inciter les entreprises concernées à les saisir. Les premières entreprises ont déjà déposé des dossiers qui sont en cours d'instruction. Enfin, dans le cadre du plan de soutien à l'élevage français, un abondement supplémentaire de 30 millions d'euros sur les crédits du programme d'investissements d'avenir, a été annoncé en faveur du secteur abattoirs-découpes pour 2015-2016, portant le soutien total sur trois ans (2015-2016-2017) à 60 millions d'euros. L'effort important pour l'investissement dans ce secteur est indispensable à l'amélioration de sa performance et de sa compétitivité alors que le maillon de l'abattage subit aujourd'hui les conséquences d'un retard important en termes d'investissement pris dans les dix dernières années.